

Pourquoi certains élus veulent casser le statut

« Profils inadaptés », « quotas imposés », le statut de la FPT est-il un carcan pour les collectivités ? Peut-on faire mieux - ou aussi bien - avec moins d'agents ? Des élus locaux, de droite comme de gauche, répondent par l'affirmative. Mais leur point de vue est loin de faire l'unanimité.

Agir sur la masse salariale est devenu « une priorité absolue » pour les collectivités. Dans un manifeste intitulé « Faire mieux avec moins » présenté le 22 octobre, Villes de France (ex-Fédération des villes moyennes) lance le débat. Dans un contexte de « raréfaction durable » des ressources financières, et alors que la masse salariale « pèse de plus en plus lourd dans des budgets de fonctionnement de plus en plus contraints », les villes moyennes soulèvent « la question de la “productivité” et du juste dimensionnement des effectifs des services publics locaux ».

Un sujet de préoccupation « désormais affiché et assumé par les élus locaux et leurs équipes de direction ». « Dommageable pour l'efficacité du service » - « Le statut est terriblement rigide : des quotas de promotion nous sont imposés et certains agents ne sont pas adaptés aux fonctions qu'ils exercent et ne veulent plus bouger, ce qui est dommageable pour l'efficacité du service », précise Caroline Cayeux, sénatrice maire (UMP) de Beauvais (1 500 agents, 54 200 hab., Oise) et présidente de Villes de France.

Dans son manifeste, l'association d'élus appelle à réformer le statut de la FPT. Mais chaque type de collectivité a ses préoccupations propres. « Les agents pourraient être mis à disposition plus souvent, de manière ponctuelle, dans les collectivités voisines de la leur, souligne par exemple Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France. Pour les communes rurales, les frais de personnel sont relativement limités. Nous appelons plutôt à l'instauration d'une péréquation technique, c'est-à-dire une meilleure répartition des territoriaux entre les collectivités. »

Et de citer les statistiques de l'AMRF : un agent pour 160 habitants dans les petites communes, un pour 50 dans les plus importantes.

« Situations ubuesques » - Jacques Péliissard, député maire (UMP) de Lons-le-Saunier (500 agents, 17 500 hab., Jura) et président de l'Association des maires de France, estime que de nombreux « petits ajustements » sont à trouver. « A l'AMF, nous n'avons pas de position officielle sur une réforme du statut. Mais les employeurs se trouvent parfois face à des situations ubuesques, comme c'est le cas avec des agents proches de la retraite et en congé de longue maladie, qui prolongent leur carrière au-delà de 60 ans pour des raisons pécuniaires. »

Pour Claudy Lebreton, président (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor (2 700 agents) et président de l'Assemblée des départements de France, pas question de remettre en cause le statut. Mais « il faudrait essayer d'avancer, de créer des passerelles entre fonctions publiques. Nous devons avoir le souci de “coller” à la société. »

Trésors sous-utilisés - Parmi les préconisations émises par les partisans d'une réforme : assouplir les règles de l'avancement et mieux prendre en compte les aptitudes professionnelles. Les détracteurs soulignent plutôt les possibilités déjà offertes par le statut . « Pourquoi ne pas réformer certaines ambiguïtés ? Mais le statut recèle des trésors pour permettre aux employeurs d'intervenir. Des dispositifs qui ne sont pas appliqués », insiste Loïc Cauret, président de Lamballe communauté.

Les élus qui souhaitent une réforme voudraient pouvoir s'adosser à des directives nationales pour prendre des décisions impopulaires auprès de leurs agents, selon l'édile.

De gauche ou de droite, les employeurs locaux semblent s'accorder sur un point, développé dans le manifeste de Villes de France : ils doivent devenir « réellement codécisionnaires des évolutions en matière de statut et de rémunération ». « Les collectivités qui ne dépendent pas d'un centre de gestion n'ont pas voix au chapitre pour les concours, par exemple », explique Caroline Cayeux.

« Toutes les économies sont bonnes à prendre » - Certaines décisions sont, en outre, prises au niveau central, alors que leur coût pèse beaucoup sur les collectivités. C'est le cas de la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C. « Des décisions telles que la suppression du jour de carence ont un impact financier pour nous. Nous en sommes au point où toutes les économies sont bonnes à prendre », témoigne Jacques Pélissard.

« Les élus ne sont pas suffisamment impliqués dans les mesures qui les concernent. Les processus de mutualisation peuvent parfois être générateurs de coûts. La prime de mobilité mise en place pour les agents de l'Etat et versée en cas de regroupement de deux services est difficilement transposable à la territoriale », indique Olivier Landel, délégué général de l'Association des communautés urbaines de France.

« Ménage à trois » - « Nous sommes dans une sorte de ménage à trois : l'Etat discute avec les employeurs, les représentants des personnels avec ceux des élus, etc. Mais les trois parties se retrouvent rarement autour d'une même table », confirme Claudy Lebreton.

Pourtant, plusieurs instances pourraient accueillir ce type de discussions : le Conseil supérieur de la FPT, le Comité des finances locales, le Conseil commun de la fonction publique et le nouveau Conseil national des services publics, installé le 9 octobre par Manuel Valls.

Difficile toutefois de parler d'une seule voix, lorsque l'on est si différent. « Mais la tâche ne doit pas pour autant être abandonnée, insiste Loïc Cauret. Sur la place et la parole de l'employeur public, il faut que nous allions plus loin. »

« S'interroger d'abord sur le périmètre de l'action publique »

Samuel Dyens, président de l'Association nationale des juristes territoriaux

« Il ne faudrait pas reproduire les mêmes erreurs qu'avec la révision générale des politiques publiques, c'est-à-dire se donner comme objectif absolu une baisse de la masse salariale, sans jamais s'interroger sur la nature des services publics que l'on a et que l'on veut. La RGPP était trop centrée sur les aspects financiers. Produite trop vite, elle a été très coûteuse. Au final, il n'est pas certain que le compte y soit, même si, sur le principe, c'était une bonne idée... Il est, en effet, indispensable de s'interroger sur le périmètre de l'action publique. Une fois que l'on aura vraiment déterminé ce qui relève du secteur public, on pourra réfléchir à la masse salariale nécessaire pour l'assumer. Dans le manifeste de Villes de France, le service public est oublié. Or le statut est un enjeu qui appelle un débat public. Il mérite vraiment de ne pas être traité sur un coin de table. »

Etes-vous favorable à un assouplissement ?

« Laisser la place aux discussions avec les syndicats »

Marie-France Beaufils, sénatrice-maire (CRC) de Saint-Pierre-des-Corps (15 260 hab., Indre-et-Loire)

« Le point de vue de Villes de France m'inquiète beaucoup et marque une sorte de manque de respect. Le statut n'est pas notre point de difficulté. Nous avons construit une FPT avec un statut qui assure une certaine sécurité professionnelle aux agents, ce qui est normal dans la mesure où ils assurent un service à la population. Ce sont les discussions avec les syndicats qui doivent déterminer si des évolutions sont nécessaires. Nous avons besoin aujourd'hui de remobiliser les fonctionnaires, afin qu'ils soient mieux en capacité de répondre aux besoins de la population. La grande majorité des territoriaux sont en catégorie C. On devrait plutôt réfléchir à une revalorisation du salaire de base. »

« Nous pourrions créer une rupture conventionnelle »

Igor Semo, adjoint (UMP) au maire de Saint-Maurice (310 agents, 14 600 hab., Val-de-Marne)

« Nous attendons de l'Etat qu'il nous donne de l'oxygène, la capacité de prendre des initiatives, d'agir autrement, afin que nous ne subissions pas à la fois une pression financière et le carcan statutaire. Je souhaiterais que l'indemnité de départ volontaire, qui a été introduite par un décret du 18 décembre 2009, soit expérimentée dans une version plus développée qu'actuellement. Une sorte de rupture conventionnelle serait ainsi créée dans la FPT. Cela permettrait de mettre fin aux situations conflictuelles dues à l'absence d'outils utilisables en cas de sureffectif, qui vont forcément émerger avec les mutualisations. La FPT doit s'adapter. »

« Les possibilités d'agir sont déjà grandes »

Loïc Cauret, président (PS) de Lamballe communauté (500 agents, 17 communes, 27 600 hab., Côtes-d'Armor)

« L'enjeu consiste plutôt à mieux se servir du statut. Les possibilités d'agir sur les règles d'avancement existent, de même que des mesures disciplinaires et le licenciement. Le statut est considéré à tort comme trop protecteur. Il faut davantage associer les élus aux décisions le concernant. Notre masse salariale augmente en grande partie en raison de décisions prises au niveau national. Si on la baisse – en diminuant le nombre de postes, par exemple -, il faudra aussi procéder à des améliorations en termes d'organisation et de conditions de travail. Et, pour ça, pas besoin de réforme du statut : c'est de la volonté politique qu'il faut. »

« Augmenter un peu le temps de travail suffirait »

Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux (450 agents, 19 900 hab., Hauts-de-Seine) et président du Conseil supérieur de la FPT

« Le statut est déjà souple ; il n'empêche pas énormément de choses. Par exemple, il est possible de mettre en place un régime indemnitaire qui tient compte de la performance des agents. La réduction de la masse salariale ne passe pas par une réforme du statut, mais par une diminution de l'absentéisme, à travers, par exemple, un meilleur contrôle des arrêts de maladie. En revanche, une baisse du nombre d'agents aurait des conséquences sur le niveau de service, comme de fermer les crèches plus tôt. Il faudrait plutôt augmenter un petit peu le temps de travail avec, en contrepartie, une revalorisation du point d'indice. »

Lu pour vous dans la Gazette des Communes.

Commentaires :

La réponse des élus locaux à la diminution des dotations de l'Etat semble s'acheminer, comme nous le redoutions, vers quelques tours de vis en direction des agents...

C'est une habitude de s'intéresser, économiquement et en premier lieu, à la masse salariale ainsi qu'aux effectifs !

Et dire, quitte à se répéter, qu'il a été décidé de rendre la Fonction Publique Territoriale plus attractive !!!

